

MEMNON FUND
Société d'investissement à capital variable
15, Avenue J.-F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B158802
(la «**Société**»)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE
MEMNON FUND – EUROPEAN MARKET NEUTRAL FUND**

Luxembourg, le 6 mars 2023

A envoyer par courrier recommandé aux actionnaires de
MEMNON FUND – European Market Neutral Fund inscrits au registre des actionnaires de la
Société

**Objet: Dissolution de MEMNON FUND – European Market Neutral Fund (le
«Compartiment»)**

Madame, Monsieur,

Nous avons le regret de vous informer que le conseil d'administration de la Société (le «**Conseil d'administration**») estime que l'actif net du Compartiment n'a pas atteint le niveau minimum permettant de le gérer de manière efficace du point de vue économique et d'exécuter correctement sa stratégie d'investissement.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de dissoudre le Compartiment sur la base du quatorzième paragraphe de l'article 5 des statuts. Cette dissolution prendra effet le 10 mars 2023 (la «**Date de Dissolution**») sur la base de la valeur nette d'inventaire calculée le 13 mars 2023. Tous les actifs auront été réalisés pour la Date de Dissolution. La valeur nette d'inventaire applicable au rachat des actions du Compartiment tiendra compte des frais de réalisation estimés et de tous les autres frais de liquidation éventuels.

Le Conseil d'administration vous rappelle que vous avez la possibilité de demander la conversion de vos actions du Compartiment en actions d'un autre compartiment de la Société conformément à la section 9 du prospectus. Le prospectus décrivant les autres compartiments de la Société est disponible pour téléchargement à l'adresse <https://www.zadigfunds.com/strategies/memnon-european-equity/ucits/>.

Si vous souhaitez convertir vos actions, veuillez soumettre votre demande de conversion au plus tard à 15h00 (CET) le 9 mars 2023 à FundPartner Solutions (Europe) SA, 15, avenue J. F. Kennedy, L – 1855 Luxembourg; fax: +352 46 71 71 7667. Vous trouverez en annexe du présent avis le formulaire de conversion à utiliser pour convertir des actions. La Société ne facturera aucuns frais pour la conversion d'actions.

Si vous ne convertissez pas vos actions en actions d'un autre compartiment de la Société, vous recevrez le produit net de la réalisation du portefeuille du Compartiment au prorata des actions que vous détenez dans le Compartiment compte tenu du prix de réalisation effectif des investissements et des autres frais de liquidation. Les produits nets seront transférés sur le compte bancaire que vous avez renseigné à la Société dans un délai de cinq jours ouvrables bancaires au Luxembourg à compter de la Date de Dissolution.

Tous les produits qui n'auront éventuellement pas pu être distribués aux actionnaires seront déposés pour leur compte auprès de la Caisse de Consignation du Luxembourg.

Si vous avez des questions, veuillez contacter David Pawelkowski en envoyant un e-mail à pawelkowski@zadig.lu, ou vous adresser à votre personne de contact habituelle chez Zadig Asset Management SA.

Le Conseil d'administration

* * *

Le prospectus pour la Suisse, la feuille d'information de base pour la Suisse, les statuts, les rapports annuel et semestriel de la SICAV ainsi que d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse :

Carnegie Fund Services S.A.

11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Tél. + 41 22 705 11 78, www.carnegie-fund-services.ch.

Le service de paiement est Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève

ANNEXE: FORMULAIRE DE CONVERSION